

Les envahisseurs russes condamnent Tetiana Deviatkina à six ans de prison pour les avoir critiqués sur les réseaux sociaux

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Tetiana Deviatkina, mère d'une petite fille, et Victor Voloshchuk risquent de lourdes peines pour avoir exprimé leur opposition à l'occupation russe sur les réseaux sociaux

Tetiana Deviatkina avait presque 46 ans lorsque les Russes ont envahi Berdiansk, sa ville natale située dans l'oblast de Zaporijia, et ont commencé à tenter systématiquement d'éradiquer l'identité ukrainienne, notamment en enlevant, torturant et emprisonnant ceux qui refusaient d'y renoncer. Tetiana fêtera ses 50 ans en captivité russe le 28 avril 2026, alors que la Russie recourt de plus en plus à sa législation bancaire et à des tribunaux complaisants pour prononcer des peines de six ans ou plus à l'encontre d'Ukrainiens, comme elle, pour s'être opposés à l'occupation russe.

Bien que la Russie n'ait pas dissimulé le nom de Deviatkina, comme elle le fait souvent avec ses victimes, on ne nous communique pas le contenu exact des quatre publications sur les réseaux sociaux qui ont été jugées comme constituant des « appels à l'extrémisme et au terrorisme » et justifiant l'emprisonnement d'une femme ayant une fille mineure et une mère âgée à charge. Elle serait, selon certaines informations, en captivité depuis le 16 septembre 2025. L'acte d'accusation a été transmis au tribunal militaire du district sud de Russie le 27 octobre 2025, et Deviatkina a été ajoutée à la tristement célèbre « liste des extrémistes et des terroristes » de la Russie le 3 décembre 2025.

Lors de l'annonce du verdict, quatre mois plus tard seulement, le service de presse du tribunal a indiqué que Mme Deviatkina avait été reconnue coupable d'« appels publics au terrorisme ; de justification ou de propagande du terrorisme via Internet » en vertu de l'article 205.2, paragraphe 2, du Code pénal russe, ainsi que d'« appels publics à mener des activités extrémistes via Internet » (article 280, paragraphe 2).

Elle a été accusée, plus précisément, d'avoir, les 30 janvier, 23 février et 3 mars 2023, publié des textes « dans lesquels elle incitait à mener des activités liées à la violence (homicide ; causer des blessures ou des dommages à un groupe d'individus liés par leur appartenance à la nationalité « russe »). Elle aurait également, le 9 août 2024, « publié un commentaire donnant une évaluation positive d'activités terroristes ».

Sans savoir exactement ce qu'a écrit Deviatkina, ce ne serait pas la première fois que le parquet russe traite des expressions claires d'opposition aux Russes qui ont envahi et occupent certaines parties de l'Ukraine comme étant dirigées contre « les Russes, en tant que nationalité ».

La Russie a utilisé sa Cour suprême et ce même tribunal militaire du district sud pour qualifier des unités des Forces armées ukrainiennes d'« organisations terroristes », ces décisions ayant ensuite servi de prétexte à des accusations de « terrorisme » des plus surréalistes. Il semble très probable que « l'évaluation positive des activités terroristes » de Deviatkina fasse référence à la reconnaissance du rôle joué, par exemple, par les défenseurs ukrainiens des unités Azov, Aidar, Donbas ou du 48e bataillon d'assaut indépendant portant le nom de Noman Çelebicihan.

Il est également tout simplement insensé de prononcer de longues peines pour quatre publications sur les réseaux sociaux, tout comme il est illégal pour une puissance occupante de poursuivre un Ukrainien

en vertu de la législation russe. Néanmoins, le 7 avril 2026, le « juge » Vitaly Victorovich Mamedov a condamné Deviatkina à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de sécurité moyenne

...